



Procès-verbal de la session ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Colombier, tenue le deuxième mardi du mois, soit le 11 juillet 2023 à 19h00 à la salle Narcisse Tremblay, sous la présidence de madame la Maire, Claire Savard.

Présents :

Joannie Tremblay-Miller	Conseillère siège	1
David Dumont	Conseiller siège	3
Marcel Dumont	Conseiller siège	4
Catherine Conroy	Conseillère siège	5
Alain Gauthier	Conseiller siège	6

Absente :

Caroline Tremblay-Boulianne	Conseillère siège	2
-----------------------------	-------------------	---

Assistaient également à la session :

Milaine Charron	Directrice générale et greffière-trésorière
-----------------	---

PROCÈS-VERBAL

1. PRÉLIMINAIRE

- 1.1 Ouverture et mot du maire
- 1.2 Vérification du quorum
- 1.3 Acceptation de l'ordre du jour du 11 juillet 2023
- 1.4 Acceptation des affaires nouvelles

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2023
- 2.2 Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juin 2023
- 2.3 Adoption de la politique d'appréciation du rendement du personnel
- 2.4 Adoption du plan de la sécurité civile

3. GESTION FINANCIÈRE

- 3.1 Acceptation des comptes à payer de juin 2023
- 3.2 Acceptation des dépenses incompressibles de juin 2023
- 3.3 Engagement de crédit pour le mois de juillet 2023
- 3.3 Adoption de la politique salariale

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Acceptation de la soumission de Laboratoire de canalisations souterraines

5. DÉVELOPPEMENT

- 5.1 Mandat à l'agente de développement pour préparer une activité d'Halloween
- 5.2 Mandat à l'agente de développement pour le projet de bibliothèque
- 5.3 Mandat à l'agente de développement pour présenter le projet skatepark
- 5.4 Mandat à l'agente de développement pour instaurer un camp de jour

8. TRANSPORTS ET VOIRIE

- 8.1 Acceptation de la soumission pour l'achat de sel de Mines Seleine
- 8.2 Programme TECQ, acceptation de la soumission d'Excavation Durand & Fils pour gravelage Rivière-Bersimis
- 8.3 Programme TECQ, acceptation de la soumission d'Excavation Durand & Fils pour remplacer un ponceau au 1535 chemin du 7^e Rang
- 8.4 Programme TECQ, acceptation de la soumission d'Excavation Durand & Fils pour remplacer un ponceau au 1427, chemin du 7^e Rang
- 8.5 Programme TECQ, acceptation de la soumission d'Excavation Durand & Fils pour remplacer un ponceau au 1376, chemin du 7^e Rang
- 8.6 Acceptation de la soumission d'Excavation Durand & Fils pour remplacer un ponceau à la caserne 76, au 360 route 138
- 8.7 Acceptation de la soumission d'Excavation Durand & Fils pour l'ajout de gravier MG20 sur une parcelle de chemin au 829, rue Principale
- 8.8 Acceptation de la soumission d'Excavation Durand & Fils pour remplacer quatre ponceaux sur le chemin du 7^e Rang

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. FERMETURE

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

Madame la maire ouvre la session. Elle souhaite la bienvenue à tous.

VÉRIFICATION DU QUORUM

Six des sept membres du conseil sont présents, il y a donc quorum.

**2023-07-11-99
ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 11 JUILLET 2023**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE l'ordre du jour du 11 juillet 2023 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

**2023-07-11-100
INSCRIPTION AUX AFFAIRES NOUVELLES**

Madame Catherine Conroy propose que l'item "**AFFAIRES NOUVELLES**" demeure ouvert jusqu'à la levée de la session.

**2023-07-11-101
ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 JUIN 2023**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 13 juin 2023 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

2023-07-11-102
ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 27 JUIN 2023

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 27 juin 2023 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

2023-07-11-103
ACCEPTATION DE LA POLITIQUE D'APPRÉCIATION DU
RENDEMENT DU PERSONNEL

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite établir une politique d'appréciation du rendement du personnel au sein de la Municipalité de Colombier ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté Layran services conseils à produire une politique d'appréciation du rendement du personnel ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Imbeault de Layran services conseils à déposer le document de la politique d'appréciation du rendement du personnel, à la séance de travail du 4 juillet 2023 par visioconférence ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte la nouvelle politique d'appréciation du rendement du personnel tel que présenté par Monsieur Imbeault lors de la séance de travail du 4 juillet 2023.

Claire Savard, maire

2023-07-11-104
ADOPTION DU PLAN DE LA SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE le plan de la sécurité civile de la Municipalité de Colombier a subi une mise à jour en juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de la sécurité civile a été remis aux membres du conseil municipal par courriel le 28 juin 2023 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil adopte le plan de la sécurité civile de la Municipalité de Colombier à la suite d'une mise à jour en juillet 2023.

Claire Savard, maire

2023-07-11-105
ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE JUIN 2023

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer pour le mois de juin 2023 s'élèvent à 70 008.56 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'examen de tous les comptes a été fait par les membres du conseil et il appert que le paiement de ceux-ci doit être exécuté ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE les comptes à payer du mois de juin 2023 soient acceptés pour un montant de 70 008.56 \$.

Claire Savard, maire

2023-07-11-106
ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE JUIN 2023

CONSIDÉRANT QU' en vertu du règlement 2022-06, la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à effectuer les paiements de certaines dépenses dites incompressibles, incluses au dit règlement sans autre autorisation du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de ces dépenses s'élève à 9 844.85 \$ pour le mois de juin 2023 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte les dépenses incompressibles du mois de juin 2023, pour un total de 9 844.85 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à émettre le paiement de ceux-ci.

Claire Savard, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS

Je soussignée, Milaine Charron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Colombier possède les fonds nécessaires pour couvrir les comptes à payer et les dépenses incompressibles énumérées ci-dessus.

Milaine Charron
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Colombier

2023-07-11-107
ENGAGEMENT DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE JUILLET 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit autoriser les engagements de crédit pour le mois de juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la description des engagements de crédit pour le mois de juillet 2023 énuméré ci-dessous totalise 1 005.32 \$;

Nom du fournisseur	Description des dépenses	Montant
Groupe Worx	Poignée et pneus pour camion	1 005.32 \$
	Total :	1 005.32 \$

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte les engagements de crédit mentionnés ci-haut.

Claire Savard, maire

2023-07-11-108
ADOPTION DE LA POLITIQUE SALARIALE

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite implanter une politique salariale au sein de la Municipalité de Colombier ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté Layran services conseils à produire une politique salariale ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Imbeault de Layran services conseils à déposer le document de la politique salariale à la séance de travail du 4 juillet 2023 par visioconférence ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte la nouvelle politique salariale telle que présentée par Monsieur Imbeault lors de la séance de travail du 4 juillet 2023.

Claire Savard, maire

2023-07-11-109
ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE LABORATOIRE DE CANALISATIONS SOUTERRAINES POUR FUITE D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions pour localiser une fuite d'eau sur le réseau d'aqueduc secteur Sainte-Thérèse ;

CONSIDÉRANT QU' une seule compagnie a répondu à la demande, soit Laboratoire de canalisations souterraines LCS pour un montant de 6 960 \$ taxes non comprises ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte la soumission de Laboratoire de canalisations souterraines LCS, qui comprend, la recherche de la fuite à 3 900 \$, le rapport 500 \$, mobilisation et démobilitation à 1 850 \$ et finalement la pension et gîte pour 2 jours à 710 \$, pour un total de 6 960 \$ taxes non comprises ;

QUE le montant de 6 960 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2023.

Claire Savard, maire

2023-07-11-110
MANDAT À L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT POUR PRÉPARER UNE ACTIVITÉ POUR LA FÊTE DE L'HALLOWEEN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Colombier désire souligner la fête de l'Halloween en organisant une activité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil mandate l'agente de développement, madame Louise Lefrançois, à organiser une activité pour le 31 octobre 2023 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil mandate l'agente de développement, madame Louise Lefrançois à organiser une activité lors de la fête de l'Halloween.

Claire Savard, maire

2023-07-11-111
MANDAT À L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT POUR INVITER LES INNUS DE PESSAMIT À NOTRE BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE l'agente de développement a comme projet qui consiste à inviter les Innus de Pessamit à devenir membre de la bibliothèque de Colombier ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil mandate l'agente de développement, Mme Louise Lefrançois à inviter les Innus de Pessamit à devenir membre de bibliothèque de Colombier.

Claire Savard, mairesse

2023-07-11-112
MANDAT À L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT POUR PRÉSENTER LE PROJET DE SKATE PARC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Colombier a comme projet le réaménagement du skatepark existant ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil mandate l'agente de développement, Madame Louise Lefrançois, à présenter ce projet auprès de différents programmes afin de demander de l'aide financière ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil de la Municipalité de Colombier mandate madame Lefrançois à présenter le projet skatepark auprès de différents programmes afin de demander de l'aide financière ;

Claire Savard, maire

2023-07-11-113
MANDAT À L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT POUR METTRE EN PLACE UN CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Colombier n'a pas de camp de jour ;

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens ont manifesté l'intérêt d'avoir un camp de jour à Colombier ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE la Municipalité de Colombier mandate l'agente de développement à établir un camp de jour, et ce, pour l'été 2024.

Claire Savard, maire

2023-07-11-114
ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'ACHAT DE SEL DE MINES SELEINE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Colombier a besoin de sel à déglacage en vrac pour la saison 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le prix de sel de déglacage pour la saison 2023-2024 est fixé à 121.25 \$ de la tonne ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte la soumission de Mines Seleine pour un prix de 121.25 \$ de la tonne à 30 tonnes pour un total de 3 637.50 \$ taxes et transports non compris.

Claire Savard, maire

2023-07-11-115
ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'EXCAVATION DURAND & FILS POUR GRAVELAGE À RIVIÈRE-BERSIMIS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Colombier a prévu des travaux de voirie dans le cadre du programme TECQ 2019-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'un de ces travaux consiste à graveler le chemin de la Rivière-Bersimis ;

CONSIDÉRANT QUE Excavation Durand & Fils a remis une soumission au montant de 45 600 \$ taxes non comprises ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte la soumission d'Excavation Durand & Fils au montant de 45 600 \$, taxes en sus, pour le gravelage du chemin de la Rivière-Bersimis ;

QUE selon l'entente avec Les Transporteurs en vrac, Excavation Durand & Fils engage Transporteurs en vrac pour le transport du gravier.

Claire Savard, maire

2023-07-11-116

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'EXCAVATION DURAND & FILS POUR REMPLACER UN PONCEAU AU 1535 CHEMIN DU 7^E RANG

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Colombier a prévu des travaux de voirie dans le cadre du programme TECQ 2019-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'un de ces travaux consiste à remplacer un ponceau au 1535 chemin du 7^e Rang (François Gauthier) ;

CONSIDÉRANT QUE Excavation Durand & Fils a remis une soumission au montant de 6 680 \$ taxes non comprises ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte la soumission d'Excavation Durand & Fils au montant de 6 680 \$, taxes en sus, pour changer le ponceau au 1535 chemin du 7^e Rang ;

QUE selon l'entente, Excavation Durand & Fils engage Transporteurs en vrac, si besoin, pour le transport du matériel.

Claire Savard, maire

2023-07-11-117

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'EXCAVATION DURAND & FILS POUR REMPLACER UN PONCEAU AU 1427 CHEMIN DU 7^E RANG

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Colombier a prévu des travaux de voirie dans le cadre du programme TECQ 2019-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'un de ces travaux consiste à remplacer un ponceau au 1427 chemin du 7^e Rang (Damase Gauthier) ;

CONSIDÉRANT QUE Excavation Durand & Fils a remis une soumission au montant de 6 680 \$ taxes non comprises ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

- QUE le conseil accepte la soumission d'Excavation Durand & Fils au montant de 6 680 \$, taxes en sus, pour remplacer le ponceau au 1427 chemin du 7^e Rang ;
- QUE selon l'entente, Excavation Durand & Fils engage Transporteurs en vrac, si besoin, pour le transport du matériel.

Claire Savard, maire

2023-07-11-118
ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'EXCAVATION DURAND & FILS POUR REMPLACER UN PONCEAU AU 1376 CHEMIN DU 7^E RANG

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Colombier a prévu des travaux de voirie dans le cadre du programme TECQ 2019-2024 ;
- CONSIDÉRANT QUE l'un de ces travaux consiste à remplacer un ponceau au 1376 chemin du 7^e Rang (Normand Pedneault) ;
- CONSIDÉRANT QUE Excavation Durand & Fils a remis une soumission au montant de 7 360 \$ taxes non comprises ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

- QUE le conseil accepte la soumission d'Excavation Durand & Fils au montant de 7 630 \$, taxes en sus, pour remplacer le ponceau au 1376 chemin du 7^e Rang ;
- QUE selon l'entente, Excavation Durand & Fils engage Transporteurs en vrac, si besoin, pour le transport du matériel.

Claire Savard, maire

2023-07-11-119
ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'EXCAVATION DURAND & FILS POUR REMPLACER UN PONCEAU CASERNE 76

- CONSIDÉRANT QUE le ponceau à la caserne 76, secteur Saint-Marc a défoncé ce printemps, causant un énorme trou dans l'entrée de la caserne 76 ;
- CONSIDÉRANT QUE Excavation Durand & Fils a remis une soumission au montant de 8 750 \$ taxes non comprises ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

- QUE le conseil accepte la soumission d'Excavation Durand & Fils au montant de 8 750 \$, taxes en sus, pour remplacer le ponceau, au 360 route 138, à la caserne 76 ;
- QUE selon l'entente, Excavation Durand & Fils engage Transporteurs en vrac, si besoin, pour le transport du matériel ;
- QUE le changement du ponceau soit exécuté seulement si le ministère des Transports l'a autorisé ;
- QUE le montant de 8 750 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2023.

Claire Savard, maire

2023-07-11-120

**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'EXCAVATION DURAND & FILS POUR
L'AJOUT DE GRAVIER MG20 SUR UNE PARCELLE DE LA RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT QUE le chemin pour se rendre au 829 rue Principale (Dalilas Tremblay) a besoin de gravelage ;
IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil engage Excavation Durand & Fils à ajouter environ 7 à 8 voyages de camions 10 roues de gravier sur une parcelle de la rue Principale ;

QUE selon l'entente, Excavation Durand & Fils engage Transporteurs en vrac, si besoin, pour le transport du gravier.

Claire Savard, maire

2023-07-11-121

**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'EXCAVATION DURAND & FILS POUR
REPLACER QUATRE PONCEAUX SUR LE CHEMIN DU 7^E RANG**

CONSIDÉRANT QUE dû aux fortes pluies à la fin de juin, quatre ponceaux sur le chemin du 7^e Rang ont subi des dommages et doivent être remplacés ;

CONSIDÉRANT QUE Excavation Durand & Fils a remis une soumission pour le ponceau situé près du 1657 (anciennement Albert Maltais), au montant de 5 000 \$, taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QUE Excavation Durand & Fils a remis une soumission pour le ponceau situé près du 1686 (Sylvain Tremblay), au montant de 8 000 \$ taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QUE Excavation Durand & Fils a remis une soumission pour les ponceaux situés sur le chemin du 7^e Rang, près de la rentrée du chemin du 8^e Rang pour un montant, pour les deux, de 6 000 \$, taxes en sus ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte les soumissions d'Excavation Durand et Fils au montant total de 19 000 \$, taxes en sus, pour remplacer les quatre ponceaux tels que mentionnés ci-haut ;

QUE la Municipalité de Colombier engage Transporteur en vrac, si besoin, pour le transport du matériel.

QUE le montant de 19 000 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2023.

Claire Savard, maire

PÉRIODE DE QUESTIONS

FERMETURE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Joannie Tremblay-Miller propose de lever l'assemblée ordinaire à 19 heures 29 minutes.

LA MAIRE

Claire Savard

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE

Milaine Charron